

### 1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

Nom commercial du produit : **Engrais NPK 9-25-25**

Fournisseur :  
distributeur :

Agrium Europe S.A.  
Avenue Louise 326  
Bte 36

B – 1050 BRUXELLES - Belgique  
Tél. : +32 (0)2 646 70 00 Fax : +32 (0)2 646 68 60

Utilisation :

Appel d'urgence :

Fertilisant minéral (engrais) pour l'Agriculture  
National Chemical Emergency Center  
Abington  
Oxfordshire – United Kingdom  
Tel : +44.208.762.8322

### 2. Identification des dangers

Classement européen : Cette préparation n'est pas réglementée selon les Directives européennes 67/548/CEE et 1999/45/CE, leurs adaptations et leurs annexes.

Risque(s) CE : Aucun

Pour l'homme :

Un contact prolongé avec la peau ou les yeux peut provoquer de légères irritations.  
Les poussières du produit peuvent provoquer une irritation mécanique des voies respiratoires en cas d'inhalation massive.  
En cas d'incendie le produit peut se décomposer à haute température avec libération de gaz toxiques.

Pour l'environnement :

Un déversement important ou répété du produit dans des eaux stagnantes de surface peut provoquer une prolifération d'algues.

### 3. Composition / Information sur les composants

Caractérisation chimique de la préparation :  
Mélange de composés minéraux.

Composant amenant un classement : Aucun

Les sels contenus dans le mélange contiennent essentiellement les ions suivants :

Sulfate : SO <sub>4</sub> <sup>-</sup>	Ammonium : NH <sub>4</sub> <sup>+</sup>	Calcium: Ca <sup>2+</sup>
Chlorure : Cl <sup>-</sup>	Potassium : K <sup>+</sup>	
Phosphates : HPO <sub>4</sub> <sup>2-</sup> - H <sub>2</sub> PO <sub>4</sub> <sup>-</sup>		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement 1907/2006/CE

Création le : 21/12/2007 révision: 10/10/10  
Version : 2.0

Page : 2/5

Nom commercial :

## Engrais NPK 9-25-25

### 4. Premiers secours

Inhalation :	En cas d'inhalation de poussières, sortir la personne à l'air frais. Appeler un médecin en cas de difficultés respiratoires.
Contact avec la peau :	Laver abondamment à l'eau et au savon.
Contact avec les yeux :	Rincer abondamment à l'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste si une irritation apparaît.
Ingestion :	Si la personne est consciente, rincer la bouche, faire boire plusieurs verres d'eau, ne pas essayer de faire vomir. En cas de malaise, appeler un médecin.

### 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction appropriés :	Eau pulvérisée ou en grande quantité, émulsion mécanique eau/air.
déconseillés :	Mousses avec émulseur organique, sable, CO <sub>2</sub>
Risques particuliers en cas de feu :	Non combustible. Emission de gaz nocifs ou toxiques, consulter le chapitre 10
Equipements spéciaux d'intervention :	Le port d'un appareil respiratoire autonome est recommandé.
Indications annexes :	Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

### 6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles si déversement / écoulement :	Eviter si possible le contact avec les yeux. Eviter la formation de poussières et leur inhalation. Protections individuelles, voir chapitre 8.
Nettoyage / absorption :	Ramasser le produit avec une pelle et le mettre dans un récipient, utilisation toujours possible si le produit n'est pas contaminé. Evacuer pour élimination. Laver la zone contaminée avec beaucoup d'eau.
Précautions pour la protection de l'environnement	Ne pas rejeter le produit récupéré tel quel dans l'environnement, prendre des précautions pour sa dispersion.

### 7. Manipulation et stockage

Manipulation :	Pas de mesures spéciales à prendre en cas de manipulation selon les règles d'utilisation. Eviter la formation de poussières.
Stockage :	Stocker les récipients ou les sacs bien fermés au sec, au frais, dans un local bien ventilé. Le produit en vrac devrait être bâché à cause de l'humidité.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement 1907/2006/CE

Création le : 21/12/2007 révision: 10/10/10  
Version : 2.0

Page : 3/5

Nom commercial :

## Engrais NPK 9-25-25

### 8. Contrôle de l'exposition /protection individuelle

Paramètres de contrôle spécifiques :	Poussières du produit :	VME	6 mg/m <sup>3</sup>
Mesures techniques :	Ventilation des postes de travail.		
Equipement de protection individuel :	Protection respiratoire :	éventuellement masque anti-poussières	
	Protection des mains :	gants	
	Protection des yeux :	lunettes de sécurité	
Hygiène de travail :	Se laver les mains après le travail. Ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.		

### 9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect :	Solide en granulés		
Couleur :	Jaunâtre à beige.		
Odeur :	Inodore		
pH :	Non déterminé		
Changement de phase :	Point de fusion :	non déterminé	
	Point d'ébullition :	non déterminé	
Point éclair :	Non applicable		
Température de décomposition :	Non déterminée		
Température d'auto inflammation :	Non applicable		
Limites d'explosibilité :	Inférieure :	non déterminée	
	Supérieure :	non déterminée	
Masse volumique (kg/dm <sup>3</sup> ) :	Non déterminée		
Solubilité dans l'eau :	Soluble		
Coefficient de partage n-octanol / eau :	Non déterminé		

### 10. Stabilité et réactivité

Stabilité :	Le produit est stable dans les conditions normales de stockage et d'emploi.		
Conditions à éviter :	Aucune en cas d'application et de manipulation conformes aux conditions d'utilisation.		
Matières incompatibles :	Les alcalins forts.		
Produits de décomposition dangereux :	A haute température (> 400°C) : formation possible de PO(x), de K <sub>2</sub> O, de HCl et de NH <sub>3</sub> . Formation de NH <sub>3</sub> possible par contact avec des produits fortement alcalins.		
Autres données :			

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement 1907/2006/CE

Création le : 21/12/2007 révision: 10/10/10  
Version : 2.0

Page : 4/5

Nom commercial :

## Engrais NPK 9-25-25

### 11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :	Du mélange : Nous ne disposons pas de données toxicologiques sur le mélange.  Les composants principaux du mélange n'ont pas de données toxicologiques connues.
Toxicité à long terme :	Aucun des composants principaux n'est inscrit sur les listes des produits cancérigènes de l'Union européenne.
Informations toxicologiques :	En cas d'inhalation de poussières : irritation possible des voies respiratoires, toux. En cas de contact prolongé avec la peau : légère irritation possible. En cas de contact avec les yeux : irritation possible. En cas d'ingestion : douleurs possibles à l'œsophage et à l'estomac.
Autres informations :	

### 12. Informations écologiques

#### Données sur la formulation

##### Mobilité :

Les phosphates, les chlorures, les sulfates et les ions calcium, potassium et ammonium sont adsorbés par le sol.

Les chlorures et les sulfates solubles non adsorbés passent en phase aqueuse

##### Biodégradabilité :

Le mélange est facilement dégradé par les plantes.

##### Bio accumulation :

Aucune connue pour les organismes du sol et de l'eau.

##### Effets écotoxicologiques :

Le mélange est très peu toxique pour la faune aquatique.

Un déversement important de phosphates dans des eaux stagnantes peut provoquer une eutrophisation.

#### Autres indications concernant l'écologie

En cas de manipulation et d'utilisation adéquate, aucun problème écologique n'est à craindre.

### 13. Considérations relatives à l'élimination

##### Élimination du produit :

Une utilisation correcte du produit ne doit pas générer de déchets.

##### Destruction des récipients vides :

Élimination par incinération ou revalorisation du matériau par recyclage après élimination des résidus de produit par lavage à l'eau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le règlement 1907/2006/CE

Création le : 21/12/2007 révision: 10/10/10  
Version : 2.0

Page : 5/5

Nom commercial :

## Engrais NPK 9-25-25

### 14. Informations relatives au transport

Règlement de transport :	ADR/RID/ADNR	IMDG/OMI	IATA/ICAO
Classe :			
Numéro ONU :	Non soumis	Non soumis	Non soumis
Groupe d'emballage :			

### 15. Informations réglementaires

Étiquetage suivant les Directives CE et leurs adaptations :

La préparation n'est pas soumise à la réglementation de l'étiquetage selon la Directive 1999/45/CE et les règles européennes en vigueur.

Symbole(s) : Aucun

Phrase(s) R : Aucune

Phrase(s) S : Aucune

Les composants principaux du mélange sont repris dans l'inventaire européen EINECS des substances.

Réglementation suivant les Directives européennes engrais :

Directive 76/116/CEE et ses directives annexes : informations obligatoires sur les emballages.

Directive 87/94/CEE : résistances à la détonation

Directives 82/501/CEE, 87/216/CEE, 88/610/CEE : risque majeur, SEVESO

Numéro CE :

-----

### 16. Autres informations

Phrases réglementaires mentionnées dans les chapitres 2 et 3 :

Aucune

Origine :

Cette fiche a été réalisée sur la base des informations fournies par le distributeur.

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les indications données ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences relatives au produit concerné à la date de mise à jour. Elles sont données de bonne foi.  
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuels encourus si ce produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.  
Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité.